

# PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

## POUR UNE PERSONNE MAJEURE – durée de validité 10 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives

(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI** **LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES**

#### **OBLIGATOIRE A LA DEPOSE DU DOSSIER : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) - APPORTER LE PASSEPORT A RENOUVELER – PRISE D'EMPREINTES**

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	A renseigner sur le site de l'ANTS – <b><u>à imprimer et à apporter en Mairie</u></b>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12100*02	à remplir en ligne sur « <a href="http://formulaire.modernisation.gouv.fr">formulaire.modernisation.gouv.fr</a> » et <b><u>à imprimer</u></b>	
<input type="checkbox"/> Le passeport	en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans	Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans	Original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	si CNIS/Passeport périmés depuis plus de deux ans - à demander à la Mairie de son lieu de naissance.	Original
<b>Pour une personne née à l'étranger ou à Monaco :</b> demander l'acte à Nantes : « Ministère des Affaires étrangères – Service central d'état civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09 » ou sur internet : <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali</a>		
<b>NB :</b> Les demandeurs nés à l'étranger dont un des parents est né à l'étranger et l'autre en France doivent fournir l'acte de naissance de ce dernier ; les personnes nées en France de deux parents nés à l'étrangers doivent fournir un certificat de nationalité française.		
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	<b>au nom de l'intéressé, de moins d'un an</b> (exemple : facture, échéancier, internet, téléphone mobile, impôts).	Copie + original
<input type="checkbox"/> Deux photos couleur de face, <b><u>récentes moins de 6 mois</u></b>	<b>sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes</b> - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a> (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 86€	à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur « <a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a> »	

#### **POUR LES PERSONNES MAJEURES HEBERGEES :**

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Une attestation de l'hébergeant		Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant		Copie + original
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	au nom de l'hébergeant, de moins de trois mois	Copie + original

#### **EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DU PASSEPORT**

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).	Original

#### **POUR SIGNALER TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE ETAT CIVIL, MERCI DE JOINDRE A CES PIECES LES JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS**

(acte de mariage, jugement de divorce, nouveau justificatif de domicile en cas de déménagement etc...)

#### **OBLIGATOIRE AU RETRAIT DU NOUVEAU TITRE : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) - RAPPORTER L'ANCIEN PASSEPORT – PRISE D'EMPREINTES**

**Sur rendez-vous (04.92.10.59.59)**

Horaires : 8h15 / 11h30 – 13h30 / 16h30 (du lundi au vendredi)

# PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

## POUR UNE PERSONNE MINEURE – durée de validité 5 ans

Prévoir 15 mn pour les démarches administratives

(Vérification des documents, saisie et transmission des pièces à la Préfecture)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI LES ORIGINALS ET LES PHOTOCOPIES SONT INDISPENSABLES**

**OBLIGATOIRE A LA DEPOSE DU DOSSIER : PRESENCE DE L'INTERESSE(E) – APPORTER LE PASSEPORT A RENOUELER – PRISE D'EMPREINTES (pour les enfants à partir de 12 ans)**

Pièces à fournir	Observations	
<input type="checkbox"/> PRÉ-DEMANDE	<i>A renseigner sur le site de l'ANTS – <u>à imprimer et à apporter en Mairie</u></i>	Original
<input type="checkbox"/> LE CERFA 12101*02	<i>à remplir en ligne sur «<a href="http://formulaire.modernisation.gouv.fr">formulaire.modernisation.gouv.fr</a>» et <u>à imprimer</u> -</i>	
<input type="checkbox"/> Le passeport	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité	<i>en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Une copie intégrale d'acte de naissance	<i>si aucun papier d'identité ou si périmé depuis plus de deux ans</i>	Original
<input type="checkbox"/> Deux photos en couleur de face, <u>récentes moins de 6 mois</u>	<b>sur fond uni (sauf blanc), bouche fermée, sans lunettes - selon NOR : IOCD0900595A à consulter sur le site <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a> (arrêté du 05 février 2009 consolidée au 14/04/2015)</b>	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 17€ (pour un mineur de moins de 15 ans)	<i>à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur «<a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a>»</i>	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d'un montant total de 42€ (pour un mineur de 15 à 18 ans)	<i>à acheter chez un buraliste, en Trésorerie ou en ligne sur «<a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a>»</i>	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile	<b>au nom du parent accompagnant, de moins d'un an</b> (exemple : facture, échéancier, internet, téléphone mobile, impôts)	Copie + original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Original

### POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS SONT DIVORCES

<input type="checkbox"/> Le jugement de divorce complet		Copie + original
<input type="checkbox"/> L'autorisation du parent non accompagnant pour les gardes alternées	Si garde alternée, produire un justificatif de domicile pour chaque parent	Original
<input type="checkbox"/> La Carte Nationale d'Identité du parent non accompagnant	<i>en cours de validité</i>	Copie + original

### POUR LES MINEURS DONT LES PARENTS NE SONT PAS MARIÉS

<input type="checkbox"/> Attestation autorisant la carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Original
<input type="checkbox"/> La carte nationale d'identité du parent non accompagnant		Copie + original

### EN CAS DE PERTE, VOL OU DETERIORATION DU PASSEPORT

<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	Ce document est à établir en Mairie (perte) ou à la Gendarmerie (vol).	Original
---	--	----------

**OBLIGATOIRE AU RETRAIT DU NOUVEAU TITRE : RAPPORTER L'ANCIEN PASSEPORT – PRESENCE DE L'INTERESSE(E) + PRISE D'EMPREINTES (pour les enfants à partir de 12 ans)**

**Sur rendez-vous (04.92.10.59.59)**

Horaires : 8h15 / 11h30 – 13h30 / 16h30 (du lundi au vendredi)